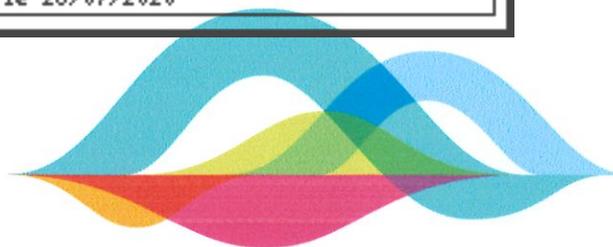


AR PREFECTURE

063-246301097-20200723-20200723_17-DE
Reçu le 28/07/2020



ENTRE

DORE & ALLIER

Communauté de communes

Rapport Annuel 2019

De la

Commission intercommunale pour l'accessibilité

Sommaire

Table des matières

1-	Données générales	3
1.1-	La Communauté de Communes Entre Dore et Allier	3
1.1-	La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité	3
2-	Voirie et espaces publics.....	4
2.1-	La Communauté de Communes	4
2.2-	Les communes	4
2.2.1-	Bort L'Etang	4
2.2.2-	Bulhon.....	4
2.2.3-	Crevant-Laveine	5
2.2.4-	Culhat.....	5
2.2.5-	Joze	5
2.2.6-	Lempty	5
2.2.7-	Lezoux.....	5
2.2.8-	Moissat	5
2.2.9-	Orléat.....	5
2.2.10-	Peschadoires.....	5
2.2.11-	Ravel	6
2.2.12-	Saint-Jean-d'Heurs.....	6
2.2.13-	Seychalles	6
2.2.14-	Vinzelles.....	6
3-	Services de transports collectifs et intermodalité	6
4-	Le cadre bâti.....	7
4.1 -	Le Logement	7
4.2-	Les Etablissements Recevant du Public.....	7
4.3 -	Les commerces.....	8
	Conclusion :	8

1- Données générales

1.1- La Communauté de Communes Entre Dore et Allier

La Communauté de Communes Entre Dore et Allier (CCEDA) se situe entre la métropole de Clermont-Ferrand et la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne.

Elle couvre un territoire de 229km² représentant une population de 18 962 habitants. La CCEDA se compose de 14 communes :

- ✚ Bort-L'Etang
- ✚ Bulhon
- ✚ Crevant-Laveine
- ✚ Culhat
- ✚ Joze
- ✚ Lempty
- ✚ Lezoux
- ✚ Moissat
- ✚ Orléat
- ✚ Peschadoires
- ✚ Ravel
- ✚ Saint-Jean-d'Heurs
- ✚ Seychalles
- ✚ Vinzelles



1.1- La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

Conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la CCEDA a délibéré pour la création de la commission intercommunale d'accessibilité le 12 juin 2014. Elle regroupe plusieurs collègues :

- ✚ Un collège d'élus
- ✚ Un collège des associations
- ✚ Un collège des usagers
- ✚ Un collège des personnes ressources

Le rôle de cette commission est de réaliser un rapport annuel sur le constat d'accessibilité du territoire. Il est soumis au conseil communautaire, puis transmis au représentant de l'Etat dans le département, au conseil départemental. La commission doit également organiser le recensement de l'offre de logement adaptés.

2- Voirie et espaces publics

2.1- La Communauté de Communes

Les travaux de voiries sont de la compétence de chaque commune. Cependant la CCEDA possède de la voirie dans les zones d'activités.

Les travaux effectués en 2019 concernaient la réparation de la voirie de la ZI Hautes Technologies à Peschadoires (remplacement de l'enrobé au niveau de la raquette de retournement et remplacement de bordures qui étaient cassées au niveau de l'entrée / sortie PL de Manuthiers).

2.2- Les communes

Les communes de plus de 1 000 habitants sont soumis à la réalisation d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE). Six communes de notre territoire sont concernées, elles seront contactées pour connaître l'état d'avancement de leur PAVE.

2.2.1- Bort L'Etang

Aucuns travaux de voirie n'ont été réalisés sur la commune en 2019.

2.2.2- Bulhon

La commune a achevé des travaux débutés en 2018 concernant la création d'une place de stationnement PMR devant le cimetière. Le chemin du Goutet a été enrobé à la suite de la fin des travaux des nouvelles construction d'habitations. La voie communale au lieu-dit « Les Bourrard » a été rénové avec une reprise des accotements.





2.2.3- Crevant-Laveine

Aucuns travaux de voirie n'ont été réalisés sur la commune en 2019.

2.2.4- Culhat

Aucuns travaux de voirie n'ont été réalisés sur la commune en 2019.

2.2.5- Joze

N.C

2.2.6- Lempty

Aucuns travaux de voirie n'ont été réalisés sur la commune en 2019.

2.2.7- Lezoux

La commune de Lezoux a réaménagé environ 10km de voirie accessible sur ces huit dernières années.

2.2.8- Moissat

Seule des travaux de réfection de voiries ont été réalisés dans les rues de la Crois Blanche, et rue du 11 Novembre.

2.2.9- Orléat

Aucuns travaux de voirie n'ont été réalisés sur la commune en 2019.

2.2.10-Peschadoires

Aucuns travaux de voirie n'ont été réalisés sur la commune en 2019.

2.2.11- Ravel

Aucuns travaux de voirie n'ont été réalisés sur la commune en 2019.

2.2.12- Saint-Jean-d'Heurs

Aucuns travaux de voirie n'ont été réalisés sur la commune en 2019.

2.2.13- Seychalles

En 2019, la commune n'a pas réalisé de travaux de voiries, mais a mis en place deux rampes d'accès sur l'église et la maison des associations.

2.2.14- Vinzelles

En 2019, la commune a poursuivi la mise en œuvre de son Ad'Ap. Les travaux de mise en accessibilité se sont concentrés sur la refonte du parvis de l'église à travers la création d'une place de stationnements PMR ainsi que la réhausse du seuil d'accès à la porte de l'église.



3- Services de transports collectifs et intermodalité

Les communes de Peschadoires, Lezoux et Saint-Jean-d'Heurs sont adhérentes au SIVUTUT de Thiers.

Le service de transport organisé par le SIVUTUT est constitué de plusieurs réseaux :

- d'un réseau de 5 lignes régulières dont 1 dessert la commune de Peschadoires
- de 2 lignes estivales

Le département exploite deux lignes sur le territoire de la CCEDA. Les deux lignes relient Thiers à Clermont-Ferrand en passant par différentes communes.

La ligne 2 traverse Seychelles, Lezoux, Saint-Jean-d'Heurs et Peschadoires. La ligne 35 traverse les communes de Peschadoires, Bort-L'Etang, Ravel et Moissat.

4- Le cadre bâti

4.1 - Le Logement

La CCEDA a commencé à demander aux offices publics du territoire et aux communes de recenser leurs logements accessibles :

- OPHIS, 21 logements accessibles, aucune donnée sur les logements adaptés ;
- Auvergne Habitat, NC

Le parc de logement accessible est très faible (logements anciens avec des marches et en étage). Un état des lieux plus précis sur le logement adapté est nécessaire et sur l'accessibilité de certains logements comportant entre 1 à 5 marches.

La CCEDA possède deux logements au 1^{er} étage du pôle commerciale de Crevant-Laveine non accessible.

Le parc privé est plus difficile à recenser. On peut noter, que sur les 2015, 2016 et 2017, 10 logements ont été aidé au titre des travaux d'adaptation à la personne (subventions de l'ANAH, aménagement de l'unité de vie, de salle de bain, de monte-escalier, de volets roulants).

4.2- Les Etablissements Recevant du Public

La CCEDA a terminé la mise en accessibilité de ses bâtiments recevant du public. Voici la liste des bâtiments intercommunaux accessible :

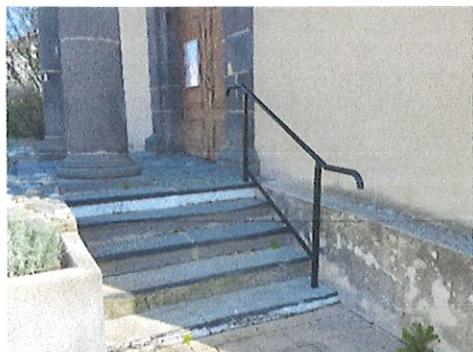
- le siège de la communauté de communes ;
- le point info-tourisme
- la médiathèque
- le pôle commerciale
- les terrains de tennis

La mairie de Lezoux a réalisé des travaux de mise en conformité de la maternelle en régie. Les travaux portaient sur l'adaptation de l'entrée du bâtiment, le remplacement des grilles avaloirs, l'adaptation de portes et la création d'un WC accessible.

La mairie d'Orléat a réalisé des travaux dans le bloc 1 piscine sanitaire en remplaçant la porte non conforme et le positionnement à une hauteur différente un urinoir. Le contraste des marches des escaliers des sanitaires de la base de loisir a également été réalisé en 2019.

La mairie de Saint Jean d'hours a réalisé des travaux de mise en accessibilité de la salle de fêtes ainsi que de la mairie.

La mairie de Seychelles a mis en place deux rampes d'accès sur l'église et la maison des associations.



4.3 – Les commerces

La communauté de communes abonde l'aide aux commerces de la Région pour la modernisation de leurs locaux de la région. L'une des thématiques concerne la mise en accessibilité de leur local commercial.

Sur le territoire deux commerces ont bénéficiés de ce dispositif :

- la boulangerie d'Antan à Ravel (mise en place d'une porte automatique pour PMR)
- le restaurant du Pont à Joze (modernisation des sanitaires au norme PMR)

Conclusion :

La commission intercommunale pour l'accessibilité s'est tenue le 27 Novembre 2019. Cette dernière a mis l'accent sur le développement de la base ERP (voirie, espaces publics, transport, logement). Suite à la récolte à déjà une partie de ces données certains points seront à confirmer tel que la mise en place d'une commande groupé pour la réalisation d'un PAVE pour les communes souhaitons le réaliser. Ce document est obligatoire dans les communes de plus de 1 000 habitants soit 6 communes du territoire.